

## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 37  
Pouvoirs : 7  
Membres électeurs votants (collège collectivités) : 14  
Membres électeurs votants (collège usagers et pers. qualifiées) : 18

### Délibération N° 2020/04

#### ÉLECTION DU BUREAU DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

#### DECIDE :

##### Article 1er :

Après avoir procédé à l'élection des deux membres du collège des collectivités, sont élus membres du bureau du comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Mme Denise HOARAU (Conseil régional)**
- **M. Bruno CORÉE (CIVIS)**

##### Article 2 :

Après avoir procédé à l'élection des trois membres du collège des usagers et personnalités qualifiées et le représentant des milieux socio-professionnels, sont élus membres du bureau du comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Mme Marie LACOSTE (CBNM)**
- **M. Christian LEGER (SEOR)**
- **M. Roland TROADEC (personnalité qualifiée)**

Saint-Denis, le **08 DEC. 2020**

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,

